

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

BORDEREAU DES PRIX

Pouvoir adjudicateur

Direction Interdépartementale des Routes Massif Central

Représentant du Pouvoir Adjudicateur (RPA)

Monsieur le Directeur Interdépartemental des Routes Massif Central par délégation

Objet du marché

**Remplacement des dispositifs de retenue en accotement de l'A75
- Opération 2026 - Département de la Lozère
DIRMC-A75-DR-ACCOTEMENTS 2026**

Tous les montants figurant dans le présent document sont exprimés en Euros

Prix	Désignation	Prix HT
1.01	Installation de chantier	
	Ce prix rémunère au forfait, les frais d'installation de chantier autres que ceux rémunérés par des prix spéciaux du bordereau, qui comprennent notamment : - l'amenée, les déplacements et le repliement du matériel de fabrication, de transport et de mise en oeuvre, - le déplacement de celles-ci selon les différentes zones et phases de travaux. - le piquetage du chantier et des équipements en place (stations de comptage, réseau d'appel d'urgence, fibre, etc), - les fournitures et frais d'installation des locaux de chantier, ateliers, entrepôts, bureaux, installations sanitaires et d'hygiène, etc... - les branchements aux réseaux divers, les liaisons radio-téléphoniques - l'enlèvement en fin de chantier, de tous les matériels et matériaux en excédent et la remise en état des lieux. - les prestations prévues à l'article 31 du CCAG Travaux sauf stipulations différentes du CCAP, - les prestations prévues au PGCSPS et PPSPS, - la remise en état des lieux et équipements en place avant travaux - le balayage en fin de chantier Il s'applique au forfait, rémunéré en deux fractions : - 70 % après mise en service des installations, - 30 % après repli et remise en état des lieux.	
1.01	Le forfait :	
1.02	Mise en place de SMV	
	Le prix rémunère, au forfait, pendant toute la durée du chantier, jusqu'au repliement du balisage de fin de chantier, la fourniture, la pose, les déplacements, l'entretien, la location et le repliement de SMV amovibles de classe B et de niveau de retenue H1 minimum. Ces SMV sont à positionner sur l'autoroute, sous neutralisation par l'exploitant de la voie lente pour isoler les zones de travaux du flux de circulation. Ces prix comprennent notamment : - l'ensemble du matériel réglementaire nécessaire à la prestation dans toutes les configurations nécessaires à l'exécution des travaux, soit à l'appui de la fiche produit du dispositif agréé, la longueur de modules nécessaires pour garantir l'efficacité du dispositif en tout point et sur toute la longueur, les atténuateurs de chocs adaptés aux modules et à la configuration du site, les accès et leur matérialisation, l'étude d'exécution (calcul longueur et plan de pose) et l'implantation du dispositif, l'ensemble soumis à l'agrément du Maître d'oeuvre, - l'ensemble des moyens nécessaires à la réalisation de la prestation, les aménagements et replis du dispositif, les déplacements successifs, l'entretien et la maintenance du dispositif en bon état de fonctionnement pendant toute la durée des travaux 7j/7j et 24h/24h, y compris toute réparation, remise en place ou changement d'éléments en cas de choc, dans un délai de 2h à compter de la demande du maître d'oeuvre ou représentant de l'exploitation de la DIR Massif Central. - la bonne lisibilité du dispositif : bandes jaunes en pied, réflecteurs, toutes sujétions d'exécution. L'ensemble du dispositif et des modules qui le composent seront conformes aux normes en vigueur à la date de leur mise en oeuvre sur le chantier. Le principe d'utilisation et de mise en oeuvre du dispositif sera conforme au guide du CEREMA de 2015 intitulé séparateurs modulaires de voies à usage temporaire .	
1.02	Le forfait :	
1.03	Détection/Implantation/Marquage de « la fibre optique/RAU »	
	Ce prix rémunère au forfait la détection, le relevé x,y,z des réseaux avec un niveau	

Prix	Désignation	Prix HT
	de précision de classe A dans le système de coordonnées planimétrique Lambert 93 (code EPSG 2154) et système de coordonnées altimétrique IGN69/RAF20 et le marquage du réseau commun fibre optique (FO) et d'appel d'urgence (RAU) qui longe l'A75 sens 1 sur la BAU et sur l'accotement entre les PR 142+300 et 146+000. Il comprend : - tous les moyens humains et matériels nécessaires à la prestation, - tous les travaux préparatoires nécessaires, - La détection et l'implantation sur le terrain selon les balisages en place, - le relevé x, y, z des réseaux, - les rattachements planimétriques et altimétriques, - la retranscription sur les fonds de plans de base au format .dwg fourni par le maître d'oeuvre, et la fourniture des documents informatiques (format .dxf ou .dwg ainsi qu'un export au format Geopackage (.gpkg) exploitable via un logiciel SIG (type QGIS)) - le marquage vert de repérage de la fibre optique et RAU en bande d'arrêt d'urgence et dans les caniveaux. - le nettoyage du support avant application du marquage, - le pré-marquage, - la fourniture et application, dans les règles de l'art et selon la fiche technique, du marquage routier (peinture + charges anti-dérapante) en une seule passe par machine automotrice, de couleur verte pour matérialiser l'implantation de la fibre optique en BAU. - Le marquage présentera une largeur 0,5U soit : 3,75 cm. Le marquage vert ne sera pas appliqué sur les marquages de signalisation horizontale ni sur les voies circulées (voie lente, voie rapide, bretelles), ni sur l'accotement végétalisé.	
1.03	Le forfait :	
2.01	Dépose de glissières métalliques simples de tous types	
	Ce prix rémunère la dépose, en terrain de toute nature, de l'ensemble des dispositifs de retenue métalliques simples existants de tous type (Gierval, GS, ...) (y compris supports battus ou sur platine, écarteurs équipements...) comprenant la dépose propre des éléments de glissement (y compris pièce L25), des supports battus par arrachage, des platines, des éléments de fixation et autres éléments du dispositif, et le rebouchage en béton, agréé par le maître d'œuvre, sur une épaisseur de 15 cm minimum de la cavité préalablement aspirée résultant de la dépose si besoin. Ce prix comprend la cession de tous les éléments métalliques démontés, au titulaire et leurs traitements conformément au Schéma d'Organisation de Gestion des déchets (SOGED). Ce prix comprennent également : - la réparation de structure ou des enrobés qui auraient été dégradés lors de l'arrachage des supports par exemple, - la réparation de tous les défauts de scellement ou de casse des ouvrages hydrauliques dû à la dépose des dispositifs de retenue existants, - l'évacuation des déchets et matériaux extraits, dûs ou non à la dépose, conformément au Schéma d'Organisation de Gestion des déchets (SOGED).	
2.01	Le mètre :	
2.02	Dépose du raccordement sur GBA	
	Ce prix rémunère à l'unité la dépose, en terrain de toute nature, de l'ensemble des dispositifs de retenue métalliques simples constituant un raccordement sur GBA (y compris supports battus, Lisses boulonnées dans GBA, glissières de dilatation,	

Prix	Désignation	Prix HT
	écarteurs équipements...) comprenant la dépose propre des éléments de glissement, des supports battus par arrachage, des éléments de fixation et autres éléments du dispositif, et le rebouchage en béton, agréé par le maître d'œuvre, sur une épaisseur de 15 cm minimum de la cavité préalablement aspirée résultant de la dépose si besoin. Ce prix comprend la cession de tous les éléments métalliques démontés, au titulaire et leurs traitements conformément au Schéma d'Organisation de Gestion des déchets (SOGED), hormis les glissières de dilatation qui resteront propriétés de la DIRM. Ce prix comprend également : - la réparation de structure ou des enrobés qui auraient été dégradés lors de l'arrachage des supports par exemple, - la réparation de tous les défauts de scellement ou de casse des ouvrages hydrauliques dû à la dépose des dispositifs de retenue existants, - l'évacuation des déchets et matériaux extraits, dûs ou non à la dépose, conformément au Schéma d'Organisation de Gestion des déchets (SOGED).	
2.02	L'unité :	
3.01	Décaissement	
	Ce prix rémunère, au mètre cube en place, le terrassement soigné en terrain de toute nature des déblais compris dans la zone de travaux pouvant être présents en bord de chaussée. Il comprend : - l'amenée du matériel adapté à la prestation et son repliement, - l'extraction des matériaux, - le nivellement, réglage du terrain naturel, - toutes sujétions de maintien des écoulements existants, - l'évacuation et la gestion des matériaux extraits, leur mise en décharge selon la législation en vigueur, - toutes sujétions d'exécution comprises. Conformément au décret n° 2021-321 du 25 mars 2021 et à l'arrêté du 31 mai 2021, le prix comprend la création, la tenue et la mise à disposition du registre relatif aux déchets, terres excavées et sédiments dont le contenu est précisé au CCTP.	
3.01	Le mètre cube :	
4.01	Fourniture et pose de glissières métalliques simples N2 de largeur de fonctionnement de W3 à W4 inclus	
	Ce prix rémunère au mètre la fourniture et la pose, en terrain de toutes natures, de glissières métalliques simples de niveau de retenue N2 et de largeur de fonctionnement W3 à W4 compatible avec l'espace disponible y compris extrémités. Il comprend notamment : - la fourniture à pied d'œuvre des supports, des dispositifs d'écartement courts ou normaux, des éléments de glissement et de la boulonnerie - l'implantation - l'amenée, la mise en oeuvre et le repli de l'atelier de battage Comme indiqué à l'article 3.3.5 du CCTP, ce prix comprend également la réalisation de l'étanchéité des supports par mastic homologué entre le support et le caniveau ou le support et des enrobés. Toutes sujétions de mise en oeuvre et découpes éventuelles Ce prix s'applique soit en alignement droit, soit en courbe.	

Prix	Désignation	Prix HT
4.01	Le mètre :	
4.02	Fourniture et pose de glissières métalliques simples N2 de largeur de fonctionnement de W2	
	Ce prix rémunère au mètre la fourniture et la pose, en terrain de toutes natures, de glissières métalliques simples de niveau de retenue N2 et de largeur de fonctionnement W2 compatible avec l'espace disponible y compris extrémités. Il comprend notamment : - la fourniture à pied d'œuvre des supports, des dispositifs d'écartement courts ou normaux, des éléments de glissement et de la boulonnerie - l'implantation - l'amenée, la mise en oeuvre et le repli de l'atelier de battage Comme indiqué à l'article 3.3.5 du CCTP, ce prix comprend également la réalisation de l'étanchéité des supports par mastic homologué entre le support et le caniveau ou le support et des enrobés. Toutes sujétions de mise en oeuvre et découpes éventuelles Ce prix s'applique soit en alignement droit, soit en courbe.	
4.02	Le mètre :	
4.03	Fourniture et pose de glissières métalliques simples N2 de largeur de fonctionnement de W3 à W4 inclus sur platine	
	Ce prix rémunère au mètre la fourniture et la pose de glissières métalliques simples sur platines, de niveau de retenue N2 et de largeur de fonctionnement W3 à W4. Il comprend notamment : - la fourniture à pied d'oeuvre des supports sur platines, des dispositifs d'écartement courts ou normaux, des éléments de glissement et de la boulonnerie - l'implantation. - l'amenée et la mise en œuvre Le titulaire privilégiera des dispositifs avec écarteurs . Comme indiqué à l'article 3.3.5 du CCTP, ce prix comprend également la réalisation de l'étanchéité des supports par mastic homologué entre le support et le caniveau ou le support et des enrobés. Toutes sujétions de mise en oeuvre et découpes éventuelles Ce prix s'applique soit en alignement droit, soit en courbe.	
4.03	Le mètre :	
4.04	Raccordement glissières métalliques simples N2 W3 à W4 sur platine sur glissières métalliques simples N2 W2	
	Ce prix rémunère la fourniture et la pose d'un raccordement de glissières métalliques simples N2 de largeur de fonctionnement W3 à W4 inclus sur platines sur glissières métalliques simples N2 de largeur de fonctionnement W2 quel que soit l'espacement des supports. La longueur totale de l'ensemble du raccordement en fonction du type de glissières sera indiquée dans la fiche technique jointe au mémoire technique, toutes sujétions comprises.	

Prix	Désignation	Prix HT
	Le raccordement devra être conforme à la norme CE, à défaut il sera conforme à la norme NF 058 ou équivalente, il devra proposer des produits conformes et respecter les règles de rigidification. Ce prix comprend également la réparation d'éléments dégradés (bordures, caniveaux) lors de la pose. Comme indiqué à l'article 3.3.5 du CCTP, ce prix comprend également la réalisation de l'étanchéité des supports par mastic homologué entre le support et le caniveau ou le support et des enrobés. Ce prix s'applique à l'unité quelle que soit la longueur du raccordement pour un coté de l'ouvrage. Celui-ci sera conforme aux règles en vigueur notamment pour ce qui concerne le dévoiement.	
4.04	Le mètre :	
4.05	Raccordement glissières métalliques simples N2 W3 à W4 sur glissières métalliques simples N2 W3 à W4 sur platine	
	Ce prix rémunère la fourniture et la pose d'un raccordement de glissières métalliques simples N2 de largeur de fonctionnement W3 à W4 inclus sur glissières métalliques simples N2 sur platine de largeur de fonctionnement W3 à W4 inclus quel que soit l'espacement des supports. La longueur totale de l'ensemble du raccordement en fonction du type de glissières sera indiquée dans la fiche technique jointe au mémoire technique, toutes sujétions comprises. Le raccordement devra être conforme à la norme CE, à défaut il sera conforme à la norme NF 058 ou équivalente, il devra proposer des produits conformes et respecter les règles de rigidification. Ce prix comprend également la réparation d'éléments dégradés (bordures, caniveaux) lors de la pose. Comme indiqué à l'article 3.3.5 du CCTP, ce prix comprend également la réalisation de l'étanchéité des supports par mastic homologué entre le support et le caniveau ou le support et des enrobés. Ce prix s'applique à l'unité quelle que soit la longueur du raccordement pour un coté de l'ouvrage. Celui-ci sera conforme aux règles en vigueur notamment pour ce qui concerne le dévoiement.	
4.05	L'unité :	
4.06	Raccordement glissières métalliques simples N2 W3 à W4 sur glissières métalliques simples N2 W2	
	Ce prix rémunère la fourniture et la pose d'un raccordement de glissières métalliques simples N2 de largeur de fonctionnement W3 à W4 inclus sur platine sur glissières métalliques simples N2 de largeur de fonctionnement W2 inclus quel que soit l'espacement des supports. La longueur totale de l'ensemble du raccordement en fonction du type de glissières sera indiquée dans la fiche technique jointe au mémoire technique, toutes sujétions comprises. Le raccordement devra être conforme à la norme CE, à défaut il sera conforme à la norme NF 058 ou équivalente, il devra proposer des produits conformes et respecter	

Prix	Désignation	Prix HT
	les règles de rigidification. Ce prix comprend également la réparation d'éléments dégradés (bordures, caniveaux) lors de la pose. Comme indiqué à l'article 3.3.5 du CCTP, ce prix comprend également la réalisation de l'étanchéité des supports par mastic homologué entre le support et le caniveau ou le support et des enrobés. Ce prix s'applique à l'unité quelle que soit la longueur du raccordement pour un coté de l'ouvrage. Celui-ci sera conforme aux règles en vigueur notamment pour ce qui concerne le dévoiement.	
4.06	L'unité :	
4.07	Raccordement glissières métalliques simples N2 W3 à W4 sur GBA	
	Ce prix rémunère la fourniture et la pose d'un raccordement de glissières simples N2 de largeur de fonctionnement W3 à W4 inclus sur GBA. La longueur totale de l'ensemble du raccordement en fonction du type de glissières sera indiquée dans la fiche technique jointe au mémoire technique, toutes sujétions comprises. Le raccordement devra être conforme à la norme CE, à défaut il sera conforme à la norme NF 058 ou équivalente, il devra proposer des produits conformes et respecter les règles de rigidification. Il devra comprendre une glissière de dilatation. Ce prix comprend également la réparation d'éléments dégradés (bordures, caniveaux) lors de la pose. Comme indiqué à l'article 3.3.5 du CCTP, ce prix comprend également la réalisation de l'étanchéité des supports par mastic homologué entre le support et le caniveau ou le support et des enrobés. Ce prix s'applique à l'unité quelle que soit la longueur du raccordement. Celui-ci sera conforme aux règles en vigueur notamment pour ce qui concerne le dévoiement.	
4.07	L'unité :	
4.08	Raccordement glissières métalliques simples N2 W3 à W4 sur glissières métalliques simples existantes GS4	
	Ce prix rémunère la fourniture et la pose d'un raccordement de glissières métalliques simples N2 de largeur de fonctionnement W3 à W4 inclus sur glissières métalliques simples existante GS4 quel que soit l'espacement des supports. La longueur totale de l'ensemble du raccordement en fonction du type de glissières sera indiquée dans la fiche technique jointe au mémoire technique, toutes sujétions comprises. Le raccordement devra être conforme à la norme CE, à défaut il sera conforme à la norme NF 058 ou équivalente, il devra proposer des produits conformes et respecter les règles de rigidification. Ce prix comprend également la réparation d'éléments dégradés (bordures, caniveaux) lors de la pose. Comme indiqué à l'article 3.3.5 du CCTP, ce prix comprend également la réalisation	

Prix	Désignation	Prix HT
	de l'étanchéité des supports par mastic homologué entre le support et le caniveau ou le support et des enrobés. Ce prix s'applique à l'unité quelle que soit la longueur du raccordement. Celui-ci sera conforme aux règles en vigueur notamment pour ce qui concerne le dévoiement.	
4.08	L'unité :	
5.01	Réflecteur simple face	
	Ce prix rémunère: - l'implantation conformément au CCTP, - la fourniture et la pose de réflecteurs simple face de couleur blanche ou orange ou verte sur glissières métalliques ou GBA, quel que soit le type y compris toutes sujétions de fixation. La couleur sera précisée en période de préparation par le maître d'oeuvre. Ce prix s'applique à l'unité posée.	
5.01	L'unité :	